

COMPRENDRE LA HAUTE AUTORITÉ POUR LA BONNE GOUVERNANCE (1/4)

1 La HABG est une Autorité Administrative Indépendante (AI), mais non judiciaire

Il est très important de souligner que la HABG est **une autorité administrative indépendante**, créée par la loi, mais elle n'est pas un organe judiciaire.

Elle n'a pas le pouvoir de juger ni de sanctionner directement les actes de corruptions et d'infractions assimilées. Le Conseil de la HABG peut décider de l'ouverture d'une enquête sur des faits présumés de corruption ou d'infractions assimilées, mais les enquêtes sont conduites sous la supervision du Procureur près le Pôle Pénal Économique et Financier (PPEF).

Le Président de la HABG ne peut donner aucune instruction aux enquêteurs, car il ne dispose pas des prérogatives d'officier de police judiciaire.

La loi prévoit des sanctions pour les actes de corruption ou d'infractions assimilées (Exemple : une amende équivalente à six mois de salaire pour déclaration le refus de déclaration de patrimoine), mais c'est la justice qui prononce ces sanctions, pas la HABG.

La HABG **prépare les dossiers, transmet les faits aux juridictions compétentes**, et suit les diligences judiciaires. Elle peut aussi saisir les autorités administratives si les faits portés à sa connaissance relèvent des questions de gouvernance dans des administrations.

Parce qu'une nation se bâtit sur la confiance.

COMPRENDRE LA HAUTE AUTORITÉ POUR LA BONNE GOUVERNANCE (2/4)

2 Un site internet public et transparent

Nous vous invitons à consulter le site officiel de la HABG :

www.habg.ci

Vous y trouverez :

- ▶ Nos **missions et attributions légales** ;
- ▶ Nos **rapports d'activités annuels** ;
- ▶ Nos **statistiques de traitement** des plaintes et dénonciations ;
- ▶ Nos **statistiques** relatives aux déclarations de patrimoine ;
- ▶ Et même **nos informations budgétaires**, qui sont rendues publiques.

3 Un site internet public et transparent

Les séminaires, colloques, célébrations de journées internationales (JALC, JLCC), programmes de formation au travers de l'académie de la bonne gouvernance et du leadership anti-corruption, etc, sont **des activités hautement importantes** au même titre que les enquêtes et les poursuites. Ces activités font partie de la mission de prévention contre la corruption assignée à la HABG, et sont inscrites dans la loi.

Communiquer sur ces activités, c'est faire preuve de **redevabilité** et **d'éducation citoyenne**, dans un domaine où l'implication de tous est cruciale.

Parce qu'une nation se bâtit sur la confiance.

COMPRENDRE LA HAUTE AUTORITÉ POUR LA BONNE GOUVERNANCE (3/4)

4 Des actions concrètes et mesurables

La HABG a enregistré des résultats tangibles entre novembre 2023 et juin 2025 :

- **237 sommations** envoyées par voie de Commissaire de Justice à des assujettis en retard de déclaration de patrimoine ;
- **19 dossiers transmis à la justice** pour refus de déclaration de patrimoine, et 8 autres en cours de transfert en juillet 2025 ;
- **30 enquêtes ouvertes, 35 procès-verbaux** transmis au procureur près le Pôle Pénal Économique et Financier ;
- **36 personnes interpellées en flagrant délit** dans des affaires de :
 - ✓ concours et examens ;
 - ✓ délivrance illicite de documents (permis, casiers, nationalité) ;
 - ✓ trafic de vaccins ;
 - ✓ foncier.

5 Une écoute active du citoyen

Le **Call Center de la HABG** a traité **11 173 appels** en 2024, dont :

- 297 plaintes de corruption ou infractions assimilées,
- 2 153 relances de requêtes,
- 2 602 appels d'encouragement.

Cela montre une présence réelle sur le terrain, au service du public.

Parce qu'une nation se bâtit sur la confiance.

COMPRENDRE LA HAUTE AUTORITÉ POUR LA BONNE GOUVERNANCE (4/4)

6 Des progrès reconnus à l'échelle internationale

Pour mesurer l'efficacité d'une Institution, il faut aussi regarder les **résultats objectifs**. Voici ceux de la Côte d'Ivoire sur l'Indice de Perception de la Corruption (Transparency International) :

2012 : Score **27/100** – Rang 136 sur 180

2024 : Score **45/100** – Rang 69 sur 180

En 10 ans :

- **18 points** de gagnés
- **67 places** remontées

La Côte d'Ivoire est classée parmi les pays les plus performants de l'indice, selon le dernier rapport de Transparency International.

Ces résultats sont le fruit d'une meilleure gouvernance, d'une volonté politique et institutionnelle, et d'**une réduction des fuites financières**, ce qui permet d'investir dans des infrastructures visibles dans toutes nos régions.

7 En conclusion

La lutte contre la corruption est une mission difficile, longue, mais essentielle. Elle est **une œuvre collective** menée avec tous les acteurs de l'écosystème de lutte contre la corruption.

La Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance agit avec **détermination, méthode, et dans le strict cadre de la loi**.

Nous consolidons chaque effort, années après années pour une Côte d'Ivoire intègre où la bonne gouvernance est partagée par tous.

Parce qu'une nation se bâtit sur la confiance.